

PROCES VERBAL DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAVELANET  
du Lundi 10 Janvier 2011 à 18 Heures

L'an deux mille onze et le dix janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Gérard BAUTISTA, Madame Myriam LEONARD, Monsieur André CASSAN, Madame Andrée HERREROS, Monsieur Kamel CHIBLI, Monsieur Didier FABRE, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Marcelle CHATEL, Monsieur Pierre ARIAS, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Jean BESSE, Monsieur TORRECILLAS Jean-Luc, Monsieur Bernard MUCCI, Madame Mathilde MENARD, Monsieur Jérôme MARCHAND, Monsieur Jean-Claude COPPIN, Madame BILLIARD Marcelle, Madame Lydia RAT, Monsieur Jacky ROY.

Procurations de vote :

Madame Catherine FONQUERNIE donne procuration à Monsieur Gérard BAUTISTA

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Monsieur le Maire

Madame GUILLEMIN Annie donne procuration à Monsieur Jean BESSE

Monsieur RAMIREZ Francis donne procuration à Monsieur Jacky ROY

Absent(e)s : Madame Cécile MENDEZ, Monsieur Raymond LORCA, Madame Thi-mai PAULY, Madame Christelle JOURDAIN

Secrétaire de séance : Madame Marcelle BILLIARD

Date de Convocation du Conseil Municipal : 4 Janvier 2011

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire fait part de la présence dans le public de Mr Hassan HADIOU, futur porteur de projet avec Mr Didier MIONI (propriétaire du camping le Pré-Lombard). En effet, ce dernier rachèterait le fonds de commerce de la société AREA, avec laquelle la Commune a conclu, jusqu'en 2014, une convention de délégation de service public, pour la gestion du camping municipal. Il s'agit d'un grand projet évolutif dans un contexte remarquable.

Il poursuit, en présentant à l'équipe municipale, ses meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite pour les projets communaux qui seront menés durant l'année.

Monsieur le Maire demande ensuite l'autorisation de rajouter une délibération, non prévue à l'ordre du jour, concernant ses missions de représentation au sein du Comité Directeur de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport. En effet, il est arrivé au courrier ce jour, une convocation pour une réunion prévue le vendredi 21 janvier prochain à Marcoussis. Elle est destinée à la signature d'une convention entre cette instance et la Fédération Française de Rugby. Le Conseil Municipal accède à sa demande.

**ORDRE DU JOUR**

**I – AFFAIRES GENERALES :**

- modification du nombre d'adjoints au Maire et de conseillers municipaux délégués et élection des conseillers municipaux délégués : rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que depuis le mois de septembre dernier, des démissions sont intervenues au sein de l'équipe municipale, soit pour des raisons personnelles, soit pour des raisons de santé ou familiales. Deux élus ont mis fin à leurs fonctions respectives de conseillers municipaux, adjointe et conseiller municipal délégué, une à sa fonction d'adjointe seulement. Suite à ces bouleversements, deux nouveaux conseillers municipaux (Mr Jean Claude COPPIN et Mme Marcelle BILLIARD) ont été installés dès le mois de septembre dernier et Monsieur Laurent CARRERE a été élu 8<sup>ème</sup> adjoint en remplacement de Mme Yvonne TOUSSAINT au cours du même mois.

Il rappelle l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans qu'il ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il fait part que, dans sa séance du 14 mars 2008, le conseil municipal a fixé à huit le nombre d'adjoints au maire de la commune

Il précise que l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal .

En raison des mouvements intervenus au sein du conseil municipal, notamment des démissions d'adjoints et conseiller municipal délégué, il propose de revoir les délégations consenties par le maire aux élus municipaux.

Au préalable, il indique qu'il convient de déterminer le nombre d'adjoints au maire et le nombre de conseillers municipaux délégués et rappelle qu'au début de la mandature, le nombre d'Adjoints était fixé à 8 et le nombre de conseillers municipaux délégués à 3.

Il suggère de supprimer un poste d'adjoint en faveur de deux postes de conseillers municipaux délégués, qui oeuvrent déjà dans certains domaines.

Il propose donc de fixer à sept le nombre d'adjoints, qui seront maintenus dans les domaines suivants :

1. Affaires financières et administration générale : sans changement Mr Gérard BAUTISTA
2. Affaires sociales : sans changement Mme Myriam LEONARD
3. Sport et associations sportives : sans changement Mr André CASSAN
4. Vie associative et manifestations : sans changement Mme Andrée HERREROS
5. Gestion des Ressources humaines : Mr Kamel CHIBLI (précédemment 5<sup>ème</sup> adjoint délégué aux affaires scolaires et extra-scolaires) remplace à ces fonctions Mme Catherine FONQUERNIE, démissionnaire
6. Urbanisme et cadre de vie : Mr Didier FABRE, changement de rang mais pas de fonction
7. Environnement, économies d'économies d'énergies et risques majeurs : sans changement Mr Laurent CARRERE

et à cinq le nombre de conseillers municipaux délégués, en conservant les deux postes de conseillers municipaux délégués au Handicap et personnes âgées, et à la culture et en créant trois postes dans les domaines suivants :

1. Affaires scolaires,
2. Communication,
3. Affaires extra-scolaires

Puis, après un appel à candidatures, il invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des conseillers municipaux délégués.

Sont candidats : Marcelle CHATEL , Chantal BLAZY, Jérôme MARCHAND.

Après le vote et le dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, sont proclamés élus en qualité de Conseillers Municipaux délégués, comme suit :

1. Affaires Scolaires : Marcelle CHATEL
2. Communication : Chantal BLAZY
3. Affaires extra-scolaires : Jérôme MARCHAND

Vote : adopté à l'unanimité

- Indemnités des Elus : rapporteur Mr le Maire

Il donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires et des Adjoints et rappelle les articles L. 2123-20 à L. 2123-24, du Code Général des Collectivités

Il rappelle que l'article L. 2123-23 du Code Général des collectivités territoriales fixe des taux maximum à ne pas dépasser. En conséquence, considérant que la Commune compte 6769 habitants et qu'elle est chef lieu de canton (cet élément justifie l'autorisation des majorations d'indemnités prévues par les articles précités par application du taux de 15 %), à compter du 11/01/2011, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est fixée aux taux suivants :

- maire : 42,10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- les 7 adjoints : 19,88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- les 5 conseillers délégués : 9,94 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Vote : adopté à l'unanimité

- désignation des représentants du Conseil Municipal dans les différentes instances : rapporteur Monsieur le Maire

Il réitère les démissions de Madame Yvonne TOUSSAINT, et de Monsieur Yves SUPLOT de leurs fonctions respectives de conseillers municipaux, Adjointe et conseiller municipal délégué.

Il rapporte que dans ses séances des 6 septembre 2010 et 27 septembre 2010, le Conseil Municipal a procédé à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux, Monsieur Jean-Claude COPPIN et Madame Marcelle BILLIARD.

Puis, il rappelle à l'assemblée la nouvelle démission, de Mademoiselle Catherine FONQUERNIE, qui met fin à ses fonctions d'Adjointe, mais pas à son mandat de conseillère municipale.

A la suite de ces récents bouleversements, Monsieur le Maire indique qu'il convient de remplacer dans les différentes instances les élus démissionnaires. Par ailleurs, il fait part du souhait de certains conseillers municipaux de s'investir dans d'autres commissions que celles auxquelles ils appartiennent.

Il convient de ce fait de modifier la composition de différentes commissions communales, des instances municipales et représentations au sein des structures extérieures, à l'exception de :

- la commission d'appel d'offres constituée pour mémoire par :  
titulaires : Gérard BAUTISTA, Didier FABRE, Jean BESSE, Raymond LORCA, Lydia RAT  
suppléants : Catherine FONQUERNIE, Marcelle CHATEL, Andrée HERREROS, Francis RAMIREZ, Pierre ARIAS.  
Représentante du Président en son absence : Mme Myriam LEONARD
- la commission finances constituée pour mémoire par :  
Gérard BAUTISTA, Myriam LEONARD, Kamel CHIBLI, Catherine FONQUERNIE, Cécile MENDEZ, Emilie ALLABERT, Laurent CARRERE, Francis RAMIREZ
- la commission urbanisme et entretien du patrimoine communal, constituée pour mémoire par :  
Didier FABRE, Cécile MENDEZ, Raymond LORCA, Laurent CARRERE, Pierre ARIAS, Jean-Luc TORRECILLAS, Jérôme MARCHAND, Jacky ROY
- des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Publics du Canton de Lavelanet :  
titulaires : Gérard BAUTISTA, Didier FABRE  
suppléants : André CASSAN, Cécile MENDEZ
- des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège :  
titulaires : Gérard BAUTISTA, Didier FABRE, Jean-Pierre BEL,  
suppléants : Marc SANCHEZ, Bernard MUCCI, Laurent CARRERE
- des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement :  
titulaires : Marc SANCHEZ, Gérard BAUTISTA, Didier FABRE, Laurent CARRERE, Jean BESSE  
suppléants : néant

- des délégués du Conseil Municipal au SIVOM de la Vallée du Touyre :  
titulaires : Jean-Luc TORRECILLAS, Laurent CARRERE  
suppléants : néant
- des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Mixte de l'Artillac :  
titulaires : Jean BESSE, Chantal BLAZY  
suppléants : Cécile MENDEZ
- du délégué du syndicat mixte AGEDI pour le cadastre numérisé : Didier FABRE
- du Conseiller Défense : Pierre ARIAS

Après avoir retracé la composition actuelle des délégués du conseil municipal dans les différentes instances désignées par délibérations des 26 mars 2008 et 14 avril 2008, Monsieur le Maire propose de procéder aux votes, par de nouvelles désignations dans les mêmes formes que les précédentes.

Concernant le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner les huit représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de cet établissement public communal (cf. délibération du 26 mars 2008) par un scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle et au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel. Il ajoute que le Conseil d'Administration est présidé par le Maire, membre de droit.

Une seule liste de candidats respectant la représentation proportionnelle (7 pour la liste majoritaire et 1 pour la liste minoritaire), composée, de :

Mme Myriam LEONARD, Mr Kamel CHIBLI, Mr Raymond LORCA, Mme Marcelle CHATEL, Mme Chantal BLAZY, Mme Thi-Maï PAULY, Mme Mathilde MENARD, Mme Lydia RAT se présentent

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants, au premier tour de scrutin :

Votants : 25

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent : 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

Concernant le **Comité Technique Paritaire**, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner les cinq représentants titulaires élus et les cinq représentants suppléants élus (cf. délibération du 14 avril 2008) par un vote secret et à la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du Conseil Municipal.

Il fait un appel à candidatures.

Sont candidats représentants titulaires :

Mr Marc SANCHEZ, Mr Gérard BAUTISTA, Mr André CASSAN, Mr Kamel CHIBLI, Mr Jacky ROY

Sont candidats représentants suppléants :

Mme Myriam LEONARD, Mme Catherine FONQUERNIE, Mme Emilie ALLABERT, Mr Pierre ARIAS, Mme Lydia RAT

Puis, il procède au vote.

Nombre de votants : 25

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

Monsieur le Maire informe l'assemblée que concernant le **Syndicat mixte de médecine professionnelle et préventive hygiène et sécurité**, un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être élus par le Conseil Municipal au scrutin secret, à la majorité absolue. Il précise que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il fait un appel à candidatures.

Est candidat délégué titulaire : Mr Kamel CHIBLI

Est candidat délégué suppléant : Mr Gérard BAUTISTA

Puis, il procède au vote.

Nombre de votants : 25

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

Concernant le **Comité de gestion du service social**, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner, conformément aux statuts, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, par un vote secret à la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du Conseil Municipal.

Il fait un appel à candidatures.

Sont candidats représentants titulaires :

Mr Marc SANCHEZ, Mr Gérard BAUTISTA, Mme Andrée HERREROS, Mr Kamel CHIBLI, Mme Lydia RAT

Sont candidats représentants suppléants :

Mme Catherine FONQUERNIE, Mme Chantal BLAZY, Mme Annie GUILLEMIN, , Mme Mathilde MENARD, Mr Jacky ROY

Puis, il procède au vote.

Nombre de votants : 25

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

Concernant les représentants du Conseil Municipal au sein de **diverses commissions**, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'élire huit membres (cf. délibération du 26 mars 2008) au sein des différentes commissions, par un vote au scrutin secret, à la majorité absolue. Il ajoute que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Il précise que le Maire est membre de droit de chacune des commissions :

#### **Commission culture :**

Sont candidats :

Mme Catherine FONQUERNIE, Mme Emilie ALLABERT, Mme Marcelle CHATEL, Madame Chantal BLAZY, Mr Jean-Luc TORRECILLAS, Mme Thi-mai PAULY, Mme Marcelle BILLIARD, Mme Lydia RAT

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

#### **- Scolaire et Extra-scolaire :**

Sont candidats :

Mr André CASSAN, Mr Kamel CHIBLI, Mme Béatrice BERTRAND, Mme Marcelle CHATEL, Mr Jean-Luc TORRECILLAS, Mr Jérôme MARCHAND, Mr Jean-Claude COPPIN, Mr Jacky ROY

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

- **Affaires sociales :**

Sont candidats

Mme Myriam LEONARD, Mr Raymond LORCA, Mme Chantal BLAZY, Mr Jean-Luc TORRECILLAS, Mme Thi-mai PAULY, Mme Mathilde MENARD, Mme Marcelle BILLIARD, Monsieur Jacky ROY

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

- **Personnel communal :**

Sont candidats :

Mr Gérard BAUTISTA, Mme Myriam LEONARD, Mr André CASSAN, Mr Kamel CHIBLI, Mr Didier FABRE, Mme Annie GUILLEMIN, Mme Thi-mai PAULY , Mme Lydia RAT

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 au premier tour de scrutin et sont donc élus

- **Sport :**

Sont candidats :

Mr André CASSAN, Mme Andrée HERREROS, Mme Marcelle CHATEL, Mr Pierre ARIAS, Mr Bernard MUCCI, Mme Mathilde MENARD, Mr Jérôme MARCHAND, Mme Lydia RAT

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

- **Animation :**

Sont candidats :

Mme Andrée HERREROS, Mme Cécile MENDEZ, Mr Raymond LORCA, Mme Marcelle CHATEL, Mme Chantal BLAZY, Mr Jean BESSE, Mr Bernard MUCCI, Mr Jacky ROY

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

- **Citoyenneté et communication :**

Sont candidats :

Mr Gérard BAUTISTA, Mr André CASSAN, Mr Laurent CARRERE, Mme Emilie ALLABERT, Mr Raymond LORCA, Mme Chantal BLAZY, Mme Annie GUILLEMIN, Mme Lydia RAT

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

Concernant le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**, Monsieur le Maire rappelle qu'il est composé de quatre membres de droit (le Président du CISP, Maire de Lavelanet, un Vice-Président qui est aussi Maire-Adjoint de Lavelanet, Monsieur le Préfet, Mr le

Procureur de la République), ainsi que de trois collèges. Le premier collège comprend 27 élus dont 6 désignés par la Commune de Lavelanet.

Monsieur le Maire propose Mme Myriam LEONARD, Mr Kamel CHIBLI, Mr Raymond LORCA, Mr Jean BESSE, Mme Thi-mai PAULY, Mr Jacky ROY pour représenter la Commune de Lavelanet au premier collège.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément aux statuts du **Pays des Pyrénées Cathares**, il y a lieu de désigner un conseiller municipal titulaire et un suppléant qui représenteront la Commune au sein de cette association. Il propose Mr Kamel CHIBLI, titulaire et Mr Gérard BAUTISTA, suppléant pour accomplir cette fonction.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'en vertu :

- de l'article L.2121-33 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales
- du décret 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement du second degré,
- du décret 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

il convient également de désigner les nouveaux représentants aux **conseils d'Administration des collèges et du lycée, ainsi qu'aux conseils d'écoles des établissements scolaires (maternelles et élémentaires)** par un vote au scrutin secret, à la majorité absolue. Il ajoute que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé :

#### **Conseil d'administration du Lycée Professionnel Jacquard :**

Sont candidats :

Titulaires : Mme Marcelle CHATEL , Mr Jean-Luc TORRECILLAS, Mr Jacky ROY

Suppléants : Mr André CASSAN, Mr Kamel CHIBLI, Mr Jean-Claude COPPIN,

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

Madame Marcelle CHATEL est désignée à la commission permanente

#### **Conseil d'administration du Collège Pasteur :**

Sont candidats :

Titulaires : Mr André CASSAN , Mr Jean-Luc TORRECILLAS

Suppléants : Mr Kamel CHIBLI, Mme Marcelle CHATEL,

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS est désigné à la commission permanente

#### **Conseil d'administration du Collège Victor Hugo :**

Sont candidats :

Titulaires : Mr André CASSAN, Mme Lydia RAT

Suppléants : Mr Kamel CHIBLI, Mr Jean-Luc TORRECILLAS

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus  
Monsieur André CASSAN est désigné à la commission permanente

**Conseil d'école de l'école primaire Lamartine**

Sont candidats :

Titulaire : Mme Marcelle CHATEL

Suppléant : Mr Kamel CHIBLI

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

**Conseil d'école de l'école primaire George Sand**

Sont candidats :

Titulaire : Mme Marcelle CHATEL

Suppléant : Mr Kamel CHIBLI

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

**Conseil d'école de l'école maternelle Jean-Jaurès**

Sont candidats :

Titulaire : Mme Marcelle CHATEL

Suppléant : Mr Kamel CHIBLI, Mr Jean-Claude COPPIN

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

**Conseil d'école de l'école maternelle de Bensa**

Sont candidats :

Titulaire : Mme Marcelle CHATEL

Suppléant : Mr Kamel CHIBLI, Mme Béatrice BERTRAND

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

**Conseil d'école de l'école maternelle des Avelines**

Sont candidats :

Titulaire : Mme Marcelle CHATEL

Suppléant : Mr Kamel CHIBLI, Mr Jean-Luc TORRECILLAS

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

### **Conseil d'Ecole de l'Ecole privée Jeanne d'Arc**

Sont candidats :

Titulaires : Mr Jean-Luc TORRECILLAS, Mme Béatrice BERTRAND

Suppléants : Mr Kamel CHIBLI, Mme Marcelle CHATEL

Monsieur le Maire donne le résultat du scrutin secret :

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent 25 voix au premier tour de scrutin et sont donc élus

Monsieur le Maire rappelle pour information les délibérations des :

- 14 mars 2008 élisant 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour représenter la Commune à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes ,

- 118/2010 du 27 septembre 2010 modifiant deux délégués pour représenter la Commune à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, qui sont :

Titulaires : Marc SANCHEZ, Gérard BUATISTA, Myriam LEONARD, Kamel CHIBLI, André CASSAN, Andrée HERREROS, Raymond LORCA, Laurent CARRERE, Emilie ALLABERT, Thi-maï PAULY

Suppléants : Jérôme MARCHAND, Cécile MENDEZ, Chantal BLAZY, Marcelle CHATEL, Annie GUILLEMIN, Béatrice BERTRAND, Mathilde MENARD, Jean-Luc TORRECILLAS, Jean BESSE, Didier FABRE

- 144/2009 du 1<sup>er</sup> décembre 2009 désignant Mme Myriam LEONARD pour siéger au Conseil d'Administration (collège des élus) du GIP Mission Locale Jeunes Ariège

- 119/2010 du 27 septembre 2010 désignant Mr Maire en qualité de membre titulaire et Mme Myriam LEONARD en qualité de membre suppléant, pour siéger à la Commission Départementale de la Cohésion Sociale,

- 65/2010 du 25 mai 2010 désignant Mr le Maire pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes

- constitution de la commission de délégation de service public à titre permanent : rapporteur Monsieur le Maire

Il indique à l'assemblée qu'une commission de délégation de service public doit être créée lorsqu'une Commune confie la gestion d'un service public à un prestataire public ou privé.

Il rappelle que la Commune a conclu une convention de délégation de service public avec la Société AREA le 26 juin 2006, pour la gestion du camping municipal, qui doit prendre fin le 31 mai 2014.

Le rôle de cette commission est le suivant :

- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L.323-1 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public,
- d'établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre,
- d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus,
- d'émettre un avis sur les offres reçues,
- d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Il précise qu'il convient, pour sa composition, de faire application des dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose :

« Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. »

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Il propose de fixer à la durée du mandat, le mandat des membres titulaires et suppléants de ladite commission

Monsieur le Maire présente une liste de candidats, puis fait procéder au vote.

Sont candidats :

Titulaires : Mr Gérard BAUTISTA, Monsieur Didier FABRE, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Jacky ROY

Suppléants : Monsieur André CASSAN, Madame Marcelle CHATEL, Monsieur Bernard MUCCI, Madame Marcelle BILLIARD, Madame Lydia RAT

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants, au premier tour de scrutin :

Votants : 25

suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Les candidats obtiennent : 25 voix

Cette commission de délégation de service public à titre permanent est composée de :

1. Monsieur le Maire ou son représentant en qualité de Président,
  2. Délégués titulaires : Mr Gérard BAUTISTA, Monsieur Didier FABRE, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Jacky ROY
  3. Délégués suppléants : Monsieur André CASSAN, Madame Marcelle CHATEL, Monsieur Bernard MUCCI, Madame Marcelle BILLIARD, Madame Lydia RAT
  4. du comptable de la collectivité (avec voix consultative),
  5. d'un représentant du Ministre chargé de la concurrence (avec voix consultative)
- vote : adopté à l'unanimité

- point rajouté en ouverture de séance : prise en charge des frais de déplacements de Monsieur le Maire pour ses missions de représentation au sein du Comité Directeur de l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport)

Il rappelle que cette association prend en charge les équipements nationaux de l'ensemble des communes pour éviter, qu'il y ait, au niveau des fédérations, des décisions qui aillent à l'encontre des collectivités. En effet, les fédérations peuvent imposer des normes drastiques, que les communes ne pourraient pas mettre en place, faute de moyens. Il cite pour exemple les mains courantes des terrains de foot, devant se situer à 3 m de tous les stades. Cette décision n'a été validée que pour les terrains accueillant des matchs relevant des niveaux ligue 1 ou 2, faute de quoi 70 % des terrains de foot en France seraient hors normes.

Il indique également qu'il est référent régional du C.N.D.S (comité national du développement du sport) où se gèrent toutes les finances concernant les équipements sportifs.

Grâce aux avis qu'il a pu donner avec l'appui de son Conseil d'Administration, les demandes de financements pour le centre aquatique de FOIX et le complexe sportif de MAZERES, ont été validées au niveau national. D'où l'importance d'avoir des représentants dans chaque territoire, à des moments décisionnels sur les financements.

En 2016, la France va accueillir la coupe d'Europe de Football qui relève d'un sport de professionnels. En l'état actuel des choses, il est aberrant que l'enveloppe financière annuelle globale (90 000 000 €) soit reconduite à l'identique, car les demandes à satisfaire vont être plus nombreuses. 16 stades, dont les travaux fluctuent de 90 000 000 € pour le plus petit, à 250 000 000 € pour le plus grand, sont déjà recensés.

Le Député Henri NAYROU s'est battu et a engagé de nombreuses actions pour maintenir un maximum d'aides au sport amateur.

Monsieur le Président de l'ANDES demande à Mr le Maire de participer le 21 janvier 2011, à une réunion à Paris, à laquelle toutes les fédérations françaises de sports, seront présentes. Le but est de signer des conventions favorisant les petites structures.

Au mois de mai aura lieu une autre réunion à Marseille.

Monsieur le Maire propose que, comme l'année précédente, les frais de déplacements, d'hébergement, de restauration engendrés par cette mission de représentation, durant l'année 2011, soient pris en charge par la Mairie à hauteur de 3600 € par an.

Vote : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle que la promotion du site internet de la Commune ne pourra se faire que lorsque le contenu sera étoffé. Il ajoute qu'il convient de constituer une banque de données.

La séance est close à 19 H 25

Le Maire,  
Marc SANCHEZ